

scapulaire a été présenté par la sainte Vierge à Simon Stock, quand, général des Carmes, il sollicitait la Mère de Dieu, patronne de l'ordre, de lui donner un témoignage miraculeux de sa faveur souveraine. Le scapulaire porté par les confrères est une représentation réduite et mieux appropriée par sa forme et ses dimensions aux convenances et aux habitudes du monde. Les Carmes ont gardé, à l'exclusion de tous ordres religieux, le droit de distribuer le scapulaire, et comme Simon Stock vivait sous Innocent IV, les Carmes déchaussés ont le même pouvoir que les Grands Carmes, car tous les privilèges antérieurs à 1593 sont communs aux uns et aux autres. Tout office célébré ailleurs que chez les Carmes, par la confrérie du Scapulaire, ne paraît donc avoir que le caractère d'un simple acte de dévotion à la Vierge. La fête patronale de la confrérie avait lieu le 16 juillet et avis en était donné par billets imprimés dans toutes les paroisses et même par cris publics dans les rues et les carrefours de la ville. Malgré la pompe qui présidait à sa célébration, la confrérie du Scapulaire rendait au couvent plus de cent écus par an.

2° *Confrérie de Saint-Eutrope, évêque et martyr.* — Établie sous Amédée de Talaru, suivant permission de l'archevêque, du 17 juillet 1439. Instituée surtout pour la pratique en commun d'exercices de piété dans l'église des Carmes, chapelle Saint-Eutrope. Le jour de la fête du Patron de la confrérie, prêche, procession et indulgences.

3° *Confrérie de Sainte-Reine.* — Contrat de fondation, M<sup>e</sup> Roger, notaire royal, le 26 septembre 1645. A certaines fêtes de l'année, messe dite dans l'église des Carmes, à l'autel de Sainte-Reine, pour les vivants et les trépassés de la confrérie. Le jour de saint Mathieu, les religieux, au